

Messageurs

M. Chrétien: Au sujet de la première partie de la question, monsieur l'Orateur, il est très facile pour le premier ministre de l'Ontario de nous donner des conseils. Cependant, dans le budget qu'il a présenté il y a quelques semaines, il n'a pas fait grand chose pour réduire le taux de chômage en Ontario. Nous étudierons les problèmes qui relèvent de notre compétence dans l'esprit de l'entente intervenue lors de la conférence des premiers ministres, en février dernier. Un mois seulement s'est écoulé depuis. Nous n'avons pas eu le temps de mettre les programmes en place.

* * *

[Français]

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue le 22 mars 1978.

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

le 22 mars 1978

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Louis-Philippe Pigeon, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 22 mars, à 5 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veillez agréer,
monsieur le président,
l'assurance de ma haute considération.
Edmond Joly de Lotbinière,
Directeur administratif auprès
du Gouverneur général

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES**L'EMPLOI D'ÉTUDIANTS D'UNIVERSITÉ COMME MESSAGEURS**

M. l'Orateur: Avant de donner la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sur une question de privilège dont il a donné préavis à la présidence, puis-je prendre quelques minutes, avant que la Chambre n'ajourne un peu plus tard aujourd'hui, comme il en a déjà été ordonné, pour parler aux députés de certaines initiatives qui ont été prises au sujet de l'emploi de messageurs à la Chambre et qui, je crois, ne manqueront pas de les intéresser.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Si je prélève le temps de la Chambre pour en parler, maintenant, c'est que les députés voudront sans doute connaître les dates probables d'inscription dans les universités. J'ai cru de prendre quelques instants pour donner des explications aux députés parce que, pendant l'ajournement, la chose sera rendue publique. J'ai pensé que les députés devaient être les premiers informés.

Depuis que je siége ici, je me suis toujours intéressé à la question—et je ne suis pas le seul, beaucoup y ont pensé longtemps avant moi—de trouver un moyen d'encourager les jeunes Canadiens à participer au processus parlementaire de la Chambre des communes en travaillant ici comme messageurs. L'expérience a été tentée au niveau de l'école secondaire, mais s'est heurtée à de grandes difficultés en raison des écarts et des

[M. Beatty.]

différences que présentaient les divers programmes scolaires appliqués dans les diverses provinces.

J'ai envoyé il y a deux ans le greffier de la Chambre des communes examiner à Washington comment y fonctionnait le système. Il en a rapporté un rapport très détaillé dont fut saisi le comité de la gestion et des services aux députés. Les membres du comité travaillèrent au projet avec une grande diligence et un grand intérêt et se rallièrent à ce que je considère comme une excellente idée. J'espère que tous les députés la partageront. On propose en effet qu'au lieu de s'appliquer au niveau de l'école secondaire, le programme s'applique au niveau de la première année universitaire, ce qui facilitera bien davantage les échanges interprovinciaux et permettra aux étudiants vivant loin du foyer de mener une existence beaucoup plus normale.

Maintenant que nous en avons approuvé le principe, nous tâchons avec une certaine hâte de mettre le nouveau programme en œuvre, du moins en partie, avant septembre, car il faudra probablement que les étudiants s'inscrivent à l'une ou l'autre des deux universités d'Ottawa dont nous avons obtenu la plus entière collaboration et auxquelles nous sommes très reconnaissants.

Je tiens à assurer deux ou trois choses aux députés. Tout d'abord, le programme s'appliquera graduellement de telle sorte que tous ceux qui se sont acquittés si bien et si fidèlement de leurs services de pages soient assurés que le programme ne leur nuira en rien ni ne compromettra l'emploi dont ils ont bénéficié ici.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Les avantages évidents du système actuel méritent qu'on les conserve. Nous serons donc en mesure d'assurer à ces jeunes gens, outre une participation trans-canadienne, une année d'études universitaires durant laquelle ils exerceront les fonctions de pages et toucheront un salaire fixe qui leur permettra de financer leurs études.

Nous retirerons bien sûr des avantages de ce genre de participation. Le programme nous permettra de réaliser notamment un vœu exprimé depuis longtemps ici, c'est-à-dire employer à la Chambre des communes un nombre suffisant de pages du sexe féminin.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: J'aimerais en même temps signaler que nous étudierons sérieusement, et j'espère que les députés ne s'insurgeront pas contre cela, la possibilité de modifier l'uniforme porté par les pages de la Chambre. Soucieux de maintenir la dignité requise à la Chambre, nous voulons néanmoins moderniser un peu leur costume. Nous envisageons quelque chose comme un blazer de la teinte verte habituelle, portant l'écusson approprié, avec pantalon gris pour les garçons et jupe grise pour les filles. Nous attendons toutefois les propositions des députés à cet égard.

Je fais appel aux opinions des députés à ce moment-ci tout d'abord pour remercier tous ceux qui ont travaillé avec un si grand intérêt à la question, notamment le greffier de la Chambre, les membres du comité des services aux députés et les universités qui nous ont fait gré de leur collaboration.